

# QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch  
Juillet 2014



## Les échos du conseil municipal

### Réunion du 28 avril 2014

Tous les conseillers présents sauf Jacqueline HARDON, Julie GAY PARA et Joris GIRARD.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

#### ↳ Affectation des résultats comptables de l'exercice 2013 :

##### - Budget - Commune

Report de l'excédent d'investissement :  
223 939.90 €.

Report de l'excédent de fonctionnement :  
496 752.17 € (après couverture du besoin de  
financement de 79 047.10 €).

##### - Budget - Eau et assainissement

Report de l'excédent d'investissement :  
42 707.39 €.

Report de l'excédent de fonctionnement :  
42 666.28 €.

##### - Budget - Caisse des écoles

Report de l'excédent de fonctionnement :  
1 913.07 €

#### ↳ Budget primitif 2014

##### - Budget - Commune

Les prévisions de dépenses et de recettes de  
fonctionnement s'élèvent à 1 143 735.17 €.

Les prévisions de dépenses d'investissement  
s'élèvent à 1 171 896.17 €.

Section fonctionnement : Les prévisions de  
dépenses prennent en compte les dépenses  
courantes. Les seules mesures nouvelles  
concernent l'incidence de la convention de  
partenariat avec D!CI TV, la cotisation à  
l'association des maires ruraux de France pour la  
création du site internet de la commune, et  
l'extension en année pleine de la création du  
troisième poste d'agent technique. Concernant les  
recettes, elles intègrent le report de l'excédent  
antérieur, le produit de la fiscalité et les  
dotations de l'Etat.

Section investissement : les prévisions de  
dépenses concernent outre la fin de la 1<sup>ère</sup>  
tranche de l'aménagement de la traversée du  
village le long de la RD1075, l'acquisition de  
matériel pour l'école et pour les services  
techniques, l'achat de logiciel pour le secrétariat  
de la mairie, la réalisation d'un vestiaire au parc  
des séquoias et le paiement d'honoraires pour la  
révision et la modification du PLU.

Le Maire et le conseil municipal  
vous souhaitent un bon été



Après intégration de l'excédent antérieur d'investissement et du virement de la section de fonctionnement, le budget est apparu comme excédentaire, ce qui a permis d'inscrire des crédits pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village.

Seules les subventions acquises et en cours de versement ont été inscrites au budget.

#### - **Budget - Eau et assainissement**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 144 857.28 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 433 212.67 € équilibrées en recettes d'investissement.

Comme chaque année, il est prévu des crédits pour l'entretien des réseaux. Les tarifs fixés par la commune restent inchangés. Il est à noter une baisse de consommation de l'eau dans les foyers.

Deux opérations sont inscrites en investissement : la poursuite du schéma d'alimentation en eau potable et la construction de la nouvelle station d'épuration avec les travaux d'élimination des eaux claires.

#### - **Budget - Caisse des écoles**

Les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 900.07 €. Le budget est équilibré par le versement de la subvention du budget de la commune et par la reprise de l'excédent.

#### - **Vote des taux de la fiscalité**

Les taux de fiscalité appliqués en 2013 sont maintenus, soit : Taxe Habitation 8.16 %, Taxe Foncière Bâti 16.72 %, Taxe Foncière Non Bâti 126.05 %.

#### - **Attribution des subventions aux associations**

Une légère augmentation du montant attribué aux associations locales déjà bénéficiaires l'an dernier est adoptée. Les associations à caractère

sportif et culturel sont désormais susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes et non plus de la commune suite à un transfert de compétences en la matière. Exceptionnellement, une subvention est accordée à l'association « Entre Ciel et Buëch » à l'occasion de la Fête de l'Air du 28 juin au Chevalet.

↳ **Marchés publics** : délégation est donnée au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des travaux, des fournitures et des services qui peuvent être passés sans préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 € HT et ce conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↳ **Aménagement de la traversée du village** : acquisition d'une partie de l'angle du terrain de Mr et Mme Tétu soit 18 m<sup>2</sup> pour une valeur de 38 € le m<sup>2</sup>.



↳ **Convention relative à la disponibilité opérationnelle et pour les journées de formation d'un sapeur-pompier volontaire avec le service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes.**

## ↳ Plan Local d'Urbanisme :

-Modification n°3 du plan local d'urbanisme (Modifications réglementaires, modifications d'emplacements réservés). Le règlement de la zone Ub est modifié au titre de l'article Ub6 et l'emplacement réservé n°20 est maintenu avec une réduction de son emprise de 150 m<sup>2</sup> à 70 m<sup>2</sup>.

Révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (Implantation d'une aire de stockage de déchets inertes et de la déchetterie intercommunales à proximité du Chevalet).

↳ Convention de partenariat avec le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention destinée à favoriser la pratique du sport dans les écoles primaires.

## Réunion du 20 juin 2014

Tous les conseillers présents sauf Gilles TOURTET (pouvoir à Françoise PINET), Céline PIERROT (pouvoir à Robert RICHIARDONE), Julie GAY PARA (pouvoir à Pascal DEGASPERI) et Yannick LOMBARD.

**Les délibérations suivantes ont été adoptées :**

↳ Désignation des trois délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection d'un sénateur :

- Délégués titulaires : Françoise PINET, Gilles TOURTET et Christine DELORME ;
- Délégués suppléants : Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION et Céline PIERROT.

↳ Choix de l'entreprise chargée des travaux d'entretien de la voirie et des réseaux - Marché à bon de commande- : Entreprise STP Pistono Denis/Société Routière du midi.

↳ Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'entretien de la voirie et des réseaux : MG CONCEPT.

↳ La date du 20 juin pour la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales a été fixée par arrêté préfectoral du 11 juin 2014.

# Ambiance

Trois mois déjà. Loin de ronronner doucement, le conseil municipal s'active, sans s'agiter vainement. J'y prends ma part, assimilant petit à petit les affaires en cours et celles à venir. Les réunions informelles du jeudi en fin d'après-midi y concourent grandement, j'oserai même dire que ce sont des moments détente.

Le maître mot est : être sérieux sans se prendre au sérieux. De temps en temps, un bon mot ou une plaisanterie fuse, pas toujours d'un très haut niveau, mais qui entretient cette atmosphère de confiance qui nous unit tous.

Tout cela me plaît et je suis bien.

Alain FROGET



Tournage par D'ICI TV de l'émission sur Aspres-sur-Buëch

# Un nouveau projet

La « Maison pour tous », salle de type « mille club » est très utilisée par les nombreuses associations locales et par les particuliers pour différentes manifestations (mariages, baptêmes, anniversaires, expositions, etc.). Pour le moment c'est le seul lieu de rencontre publique des habitants. L'intérieur est rénové régulièrement par les services techniques de la commune.

La réalisation d'une extension du bâtiment à l'arrière pour stocker du matériel (chaises, tables, armoires, tapis de sol, produits d'entretien) qui encombre actuellement le local permettrait de disposer de plus d'espace.

Le conseil municipal a donc décidé de solliciter une aide de la Région pour réaliser ces travaux d'extension.

*Emplacement de l'extension*



# Réaction

Quelle honte !!!

Quel manque de respect !!!

Qui donc peut se livrer à de tels actes abjects et sordides : voler des fleurs dans le cimetière ?

*Les vols se sont produits le samedi 21 juin vers 12 heures et le dimanche 22 juin vers 9 heures.*

# Réflexion

Avec la fin des travaux de la première tranche de la traversée le long de la RD1075, l'entrée du village donne désormais une autre image de la commune. Celle-ci essaie, avec les moyens dont elle dispose, d'améliorer cette image, notamment par un entretien régulier des espaces verts et par le fleurissement des rues et des lieux publics. Elle ne peut, bien sûr, agir sur des propriétés privées où il est constaté parfois un manque d'entretien des haies (ce qui gêne d'ailleurs le passage des piétons et la visibilité des automobilistes), un mauvais état des clôtures et des espaces verts laissés à l'abandon.

Domage, car un rien suffirait.

Alors, espérons une prise de conscience de chacun ...

# Regrets

C'est acté, la direction de l'Enseigne La poste a fait connaître les nouveaux horaires du bureau de poste à compter du lundi 28 juillet 2014 :

**Lundi- mardi-jeudi-vendredi** : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures

**Mercredi** : de 9 heures à 12 heures 30 (fermeture l'après-midi)

**Samedi** : fermeture toute la journée.

Le désaccord du conseil municipal sur ces nouveaux horaires et les arguments que nous avons développés auprès du directeur de la poste , vos réactions au travers de la pétition que vous avez été nombreux à signer n'ont pas été entendus .

Et la direction de la poste parle de concertation, elle est belle la concertation !!!

Pauvre ruralité !!!

# Aspres en fête cet été...

## Le programme

### Juillet

**Dimanche 13** : animation pour la fête nationale organisée par la Confrérie Saint Géraud d'Aspéris (06 68 10 05 83) :

- l'après-midi, le défilé de tambours avec chants révolutionnaires.
- en soirée, retraite aux flambeaux.
- buvette au parc des séquoias.

**Lundi 14** : animation organisée par le club de football et le Comité des fêtes : tournoi de football en sixte et concours de boules en doublettes formées.

**Du lundi 21 au vendredi 25** : stage de dessin-peinture, initiation ou perfectionnement en atelier ou extérieur avec l'Atelier Ecole des Lacs (04 92 58 73 01).

**Vendredi 18 juillet** : fête des voisins de la grande rue.

**Vendredi 25 au dimanche 27** : Fête votive avec animations foraines organisée par le Comité des Fêtes

**Vendredi 25** : bal gratuit par Platine DJ

**Samedi 26** : à 10 heures, ball-trap sur le terrain communal en face du club canin (embranchement du Chevalet) , à 14 heures, concours de boules (triplettes mixtes - lots + mises 150 €), à 22 heures, bal gratuit avec l'orchestre Greg ARIA

**Dimanche 27** :

- à 14 heures, concours de boules (triplettes formées -lots+mises 150 €).
- de 17 heures à 19 heures, animation et jeux avec le Ludambule.
- à 21 heures, retraite aux flambeaux.
- à 22 heures, feu d'artifice et bal avec l'orchestre Sylvain FLOTTE.

### Août

**Samedi 2** : Course de caisses à savon, départ à la colonie des PTT du Serre Gras dès 10 heures, montant de l'inscription : 10 €.

**Du samedi 2 au dimanche 3** : Fête médiévale au parc des Séquoias organisée par la Confrérie Saint Géraud

**Samedi 2** : après-midi spectacle, le soir soupe et défilé aux flambeaux dans le village.

**Dimanche 3** : banquet médiéval (Réservation à l'Office de Tourisme) et animations diverses. Echoppe gourmande et taverne, location de costumes (06 68 10 05 83).



*Les lavandières de la Confrérie de Saint Géraud*

**Samedi 9** : soirée Karaoké à MS Hôtel du Parc (04 92 58 60 01).

**Du lundi 18 au vendredi 22** : stage de dessin-peinture, initiation ou perfectionnement en atelier ou extérieur avec l'Atelier Ecole des Lacs (04 92 58 73 01).

# Aspres en fête cet été...

## La caisse à savon

Une journée du mois d'août 2013, nous décidons de partir et d'aller voir une course de caisses à savon... Le pique-nique est prêt... C'est parti... Mais c'est quoi une course de caisses à savon au juste ?

Arrivés sur place, la route est coupée... La glacière à la main nous marchons sur le bord de la route sécurisée par des bottes de paille. Premier départ une voiture faite par des passionnés commence à descendre la route... Elle a la forme d'une carotte ! Avec les fanes à l'arrière comme des cheveux au vent... En admiration, la seconde arrive... Cette fois-ci c'est une chaussure ! Puis défile un grand nombre d'autos, toutes plus belles les unes que les autres...

Les caisses n'ont pas de moteur, ne font pas de bruit et ne polluent pas... juste un volant et un frein.

Toute la famille est emballée par le spectacle ! Les caisses prennent de plus en plus de vitesse ! Un travers, un tête à queue, un virage mal contrôlé et pan dans la botte de paille ! Même pas mal, et ça repart...

La journée se termine. Dans la voiture, au retour, forcément nous discutons de cette course. Timmy, 10 ans, demande à son papa Bruno « Papa tu me fais une caisse à savon ? » Mais il faut trouver une idée ! Bruno, passionné de Rallye, et grand fan de Sébastien OGIER ne tarde pas à la trouver.

Et si on faisait la réplique de la Polo de Sébastien OGIER ? Cool papa t'es le meilleur !

Deux jours plus tard, direction Valence pour acheter un kart (ça sera la base de la caisse). Huit mois de travail pour enlever le moteur, faire un moule en polystyrène afin de sculpter la polo, l'enduire de papier journal, puis de résine... Ça commence à prendre forme... Découpage des vitres, pare-brise à la disqueuse. Enfin la peinture... La Polo miniature elle est trop mimi !

La première course est pour Pâques dans le Vaucluse... mais Timmy n'a jamais conduit !

Son papa a encore une idée... Lui faire descendre la route du Serre Gras pour qu'il maîtrise les lignes droites ainsi que les trajectoires des virages. Idéale cette route...

Alors après la première course dans le Vaucluse, une autre idée fait son chemin : Et si on faisait une course sur cette route du Serre Gras ? Rapidement tout s'est mis en place : accord de la mairie, participation du comité des fêtes pour la tenue de la buvette, du Centre Social d'Aspres et sûrement de l'association des commerçants... Quelle bonne idée !

Rendez-vous donc le Samedi 2 août ! Ce jour-là deux animations sur Aspres... la fête médiévale au parc des Séquoias et la course de caisses à Savon au Serre Gras.

La remise des prix de la course se tiendra bien sûr au Parc des Séquoias pour regrouper les deux manifestations en fin d'après-midi.

Fabriquez vos caisses, venez voir une animation sympa.

Fabienne CONVERS



Timmy et sa caisse à savon

# Aspres en fête cet été...

## Remerciements

Nous ne pouvons que nous féliciter du nombre important des animations, des festivités et des compétitions sportives organisées ce printemps et cet été sur notre commune.

Nous remercions donc chaleureusement les différentes associations de leurs initiatives qui montrent le dynamisme de notre territoire : le comité des fêtes, les « Enseignes du Haut Buëch », la Confrérie Saint Géraud d'Aspéris, le Centre Social Rural, le club de football, le Club Canin, le Club de Tennis, le club de boules, l'association « Entre ciel et Buëch » et l'association de parents d'élèves « Les petits Escargots ».

Nous remercions également le personnel technique communal qui prête son concours avec efficacité et générosité pour le bon déroulement de toutes les festivités.

## Etat civil

### Naissance :

Alice REVOL née le 17 mai 2014



### Mariages :

Jennifer GAILLARD et  
Pierrick DALL'AGNOLA le 28 juin 2014

Valérie PINET et Laurent BOURGES  
le 5 juillet 2014

### Décès :

Geoseline MATHIEU décédée à Marseille  
Pierre COURTOIS décédé le 23 juin 2014

# Informations diverses

## Les élections sénatoriales

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Le collège électoral est constitué de grands électeurs élus également au suffrage universel direct. Dans chaque circonscription, il est composé :

- de l'ensemble des conseillers généraux,
- des conseillers régionaux,
- des députés,
- des délégués des conseils municipaux.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fonction du nombre de conseillers municipaux. Ainsi, le nombre de délégués pour notre commune est de 3.

En 2014, les élections sénatoriales seront organisées le 28 septembre.

## Remerciements

Les bénévoles de l'association d'Aspres sur Buëch ont animé, pour la Foire Exposition, un stand pour faire connaître les services proposés par l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural et entendre les besoins de la population.

Les Administrateurs ainsi que le personnel de l'Association remercient chaleureusement l'Association des Enseignes du Haut Buëch, d'avoir permis de présenter le réseau ADMR à titre gracieux lors de cette manifestation.



# L'organisation des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015

Comme il en a été convenu par délibération du conseil municipal du 21 février 2013, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires sera effective à l'école d'Aspres-sur-Buëch à la rentrée scolaire 2014/2015. A partir de septembre 2014, le temps scolaire organisé par l'éducation nationale sera de 24 heures hebdomadaires, avec au maximum, six heures par jour et 3 heures trente par demi journée. Le temps périscolaire (TAP) organisé par la commune sera de 3 heures étalées sur quatre jours. Le désaccord entre le conseil d'école et le conseil municipal n'a pas permis de regrouper le temps scolaire sur une demi journée comme le permettait, à titre expérimental, le décret du 7 mai 2014.

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
8 H 30	Ecole	8 H 30	Ecole	8 H 30	Ecole	8 H 30	Ecole	8 H 30	Ecole
9 h 30	3 h	9 h 30	3 h	9 h 30	3 h	9 h 30	3 h	9 h 30	3 h
10 h 30		10 h 30		10 h 30		10 h 30		10 h 30	
11 h30		11 h30		11 h30		11 h30		11 h30	
11 h 30	Pause méridienne								
13 h 30									
13 h 30		13 h 30				13 h 30		13 h 30	
14 h 30	Ecole	14 h 30	Ecole			14 h 30	Ecole	14 h 30	Ecole
15 h	2 h 15 '	15 h	2 h 15 '			15 h	2 h 15 '	15 h	2 h 15 '
15 h 45		15 h 30				15 h 30		15 h 30	
16 h 30	TAP 45'	16 h 30	TAP 45'			16 h 30	TAP 45'	16 h 30	TAP 45'

L'accueil des 130 enfants lors du temps périscolaire sera assuré par le personnel communal ( 6 agents) et par le personnel du Centre Social Rural (3 agents) . Les élus de la commission municipale chargée des affaires scolaires et de la jeunesse et la direction du centre social associés aux représentants des autres communes concernées sont chargés de déterminer durant l'été un programme d'activités pour le temps périscolaire. La première évaluation de l'incidence financière représente 230 € par enfant.

**Inscriptions des enfants à la cantine et à l'accueil périscolaire pour la rentrée scolaire 2014/2015 en mairie avant le 15 juillet 2014.**

## Plan d'action sécheresse

Par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2014, un état de vigilance pour la gestion de la ressource en eau dans le bassin du Buëch est instauré jusqu'au 30 septembre 2014.

En ce qui concerne la commune cet état de vigilance nous oblige à une surveillance accrue des débits des sources. En cas d'anomalie et difficultés un arrêté municipal imposera des restrictions. Nous demandons à la population de veiller à une utilisation raisonnée de l'eau.